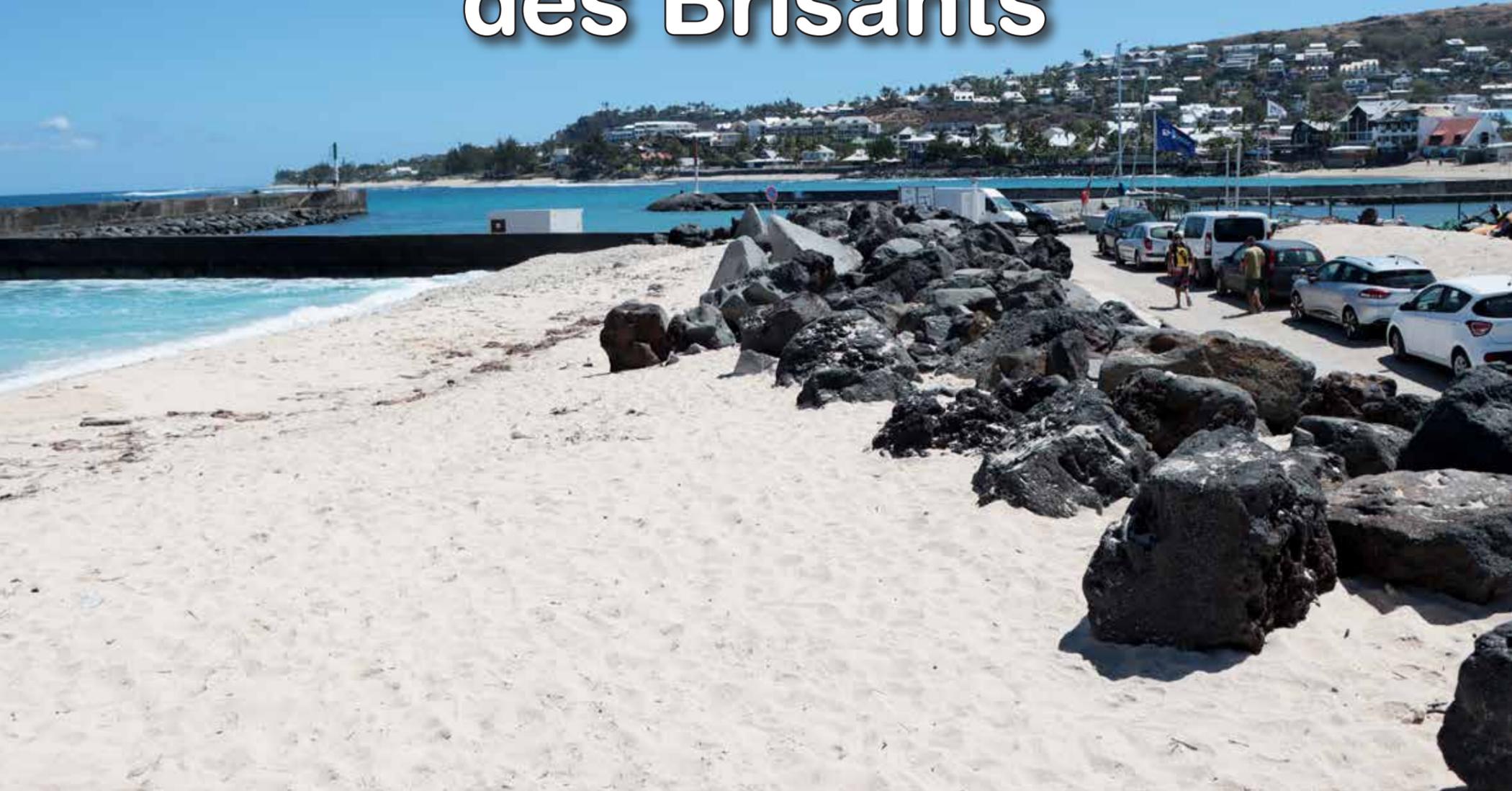


# CONFERENCE DE PRESSE

## Désensablement de la zone des Brisants



**2 novembre 2021**



## POINT PRESSE

### OPERATIONS DE DRAGAGE PORT DE SAINT-GILLES-LES-BAINS

**C'est une opération de dragage qui s'inscrit dans la durée et qui répond à un double enjeu :**

- La mise en sécurité et de garantie des conditions de navigation dans le port
- Un enjeu environnemental face au phénomène d'érosion des plages.

#### **La mise en sécurité et de garantie des conditions de navigation dans le port de Saint-Gilles**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, le TCO est gestionnaire du port de plaisance.

Il assure donc avec l'appui de la Régie des Ports de Plaisance, l'entretien, la maintenance des infrastructures portuaires et le dragage des bassins.

**Il est ainsi garant de la sécurité et des conditions de navigation dans le port.**

C'est à ce titre que cette opération de dragage est réalisée.

Le port de Saint-Gilles-les Bains est en effet soumis aux effets des houles australes et des houles cycloniques ; les sédiments (sable) des plages des Roches Noires au nord et des Brisants au sud se déversent dans le port notamment dans la zone d'évitement, à l'entrée du port.



Déjà en 2019, de nombreux dragages ont été réalisés pour rétablir en urgence un tirant d'eau suffisant et permettre aux embarcations d'entrer/sortir du port.

Ce sont environ 1 600 m<sup>3</sup> de sable qui ont été déplacés, du secteur des Brisants vers la plage de l'Hermitage (au niveau des anciens restaurants de plage), préalablement à l'opération de reboisement du littoral portée par la Mairie de Saint-Paul.

Lors des fortes houles et du mini tsunami (13 août 2021) subis pendant cet hiver austral, une quantité importante de sable s'est à nouveau accumulée au niveau de la zone d'évitement (avant-port).

Fort de ces expériences, le TCO a travaillé avec les services de l'Etat et notamment la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour organiser des dragages non plus seulement curatifs et dans l'urgence mais préventifs : concrètement il s'agit d'abaisser et réguler le niveau de sable des deux plages situées de part et d'autre du port après les houles australes et avant les houles cycloniques afin de limiter, voire supprimer, la surverse de sédiments dans le port.

L'arrêté préfectoral n°2015-2083/SG/DRCTCV du 03 novembre 2015, portant prescriptions spécifiques au dossier relatif aux dragages pluriannuels et exceptionnels du port de Saint-Gilles-les Bains, a donc été modifié pour élargir les zones autorisées de dragage et de dépôt (nouvel arrêté préfectoral n°2021-2136/SG/DCL).



## Un enjeu environnemental face au phénomène d'érosion des plages.

L'objectif de l'opération est de réaliser un rechargement en sable du secteur situé au nord de la plage des Roches Noires afin de lutter contre l'érosion et maintenir le trait de côte. Des études environnementales ont permis d'identifier le long du littoral, les secteurs érodés. De nombreux déchaussements d'arbres et d'affaissement, voire même d'effondrement de murs et de talus, ont eu lieu ces dernières années.

L'effet combiné du port de Saint-Gilles (digue) et de l'urbanisation intense du haut de plage a conduit à un phénomène d'érosion important au sein de Cellule Hydro sédimentaire située au Nord du port. Les plages en déficit sédimentaire sont ainsi moins résilientes à des épisodes de fortes houles et la présence d'ouvrages sur le haut de plage aggrave l'action destructive des houles.



Les déblais sableux qui seront collectés sont de bonne qualité (sables d'origine corallienne) et peuvent être utilisés pour « recharger » les secteurs en déficit de sable : ce sont des sables de surverse issus des plages des Roches Noires et des Brisants.

Le régalage des sédiments sur la plage de part et d'autre de la zone de dépôt se fera en parallèle à l'enlèvement du sable sur le secteur des Brisants.



## MODALITES PRATIQUES

L'intervention est programmée **du mardi 02 au 30 novembre 2021** selon le planning prévisionnel :

- **Du 02 au 16 novembre** : intervention de pompage et de dragage dans la zone d'évitement du port de Saint-Gilles (avant-port)
  - **Du 15 au 30 novembre** : intervention sur la plage des Brisants (secteur nord) pour abaisser le niveau de sable
- ⇒ **Du 03 au 30/11** : Evacuation des sédiments et transfert à l'aide de camions benne vers la zone de rechargement (plage située au nord de l'esplanade des Roches Noires)

La durée des travaux (prélèvement + transfert par camions + régalage des sédiments sur la plage) est estimée à environ quatre semaines, hors aléas météorologiques ou de chantier.

Le volume de sédiments à extraire (zone d'évitement + secteur Nord de la plage des Brisants) est de 5 000 m<sup>3</sup> maximum.

La plage horaire des travaux est comprise entre 7h00 et 15h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Le transfert de sable par camion débutera le 03/11 jusqu'au 30/11 avec une fréquence de rotation variable selon le type et le lieu d'interventions (dragage du port nécessitant un ressuyage des sédiments avant transfert, prélèvement de sable « sec » sur les Brisants).

- 1 seul camion (32 T) sera mobilisé la 1<sup>ère</sup> semaine (du 03 au 05/11)
- 3 à 5 camions (32 T) seront mobilisés les semaines suivantes représentant au plus fort de l'intervention une 20<sup>aine</sup> de rotations par jour.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à environ 185 000 euros TTC.

Un plan de circulation sera mis en place durant cette période pour que les camions bennes puissent accéder au site de rechargement depuis le secteur des Brisants et des panneaux d'information seront installés au début de la rue de la Plage et de la Poste.



Un arrêté municipal a été signé pour interdire provisoirement le stationnement le long des rues de la Plage (une 10<sup>aine</sup> de places côté sud), de la Poste (1 place supprimée, renforcement de l'interdiction de stationner dans le virage) et Roland Garros (renforcement de l'interdiction de stationner le long du trottoir).



Un arrêté municipal a également été signé afin d'interdire provisoirement l'accès à la plage des Brisants, la baignade et la pratique des activités nautiques (secteur Nord de la plage des Brisants uniquement).

### Informations pratiques pour les usagers :

Les travaux de désensablement de la plage des Brisants et de la zone d'évitement de l'avant-port se dérouleront du **3 au 30 novembre 2021**.

Ces travaux consistent à retirer le surplus de sable de la plage et du port et de le déposer sur la petite plage érodée au nord des Roches Noires. Ce sable entrave en effet la bonne circulation des bateaux dans le port de Saint-Gilles et pose des problèmes de sécurité.

**Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur certains tronçons des routes empruntées par les engins de chantier.** Aussi, des places de parking seront temporairement supprimées au début de la rue de la plage (côté sud), rue Roland Garros et dans le virage de la rue de la Poste.

**L'accès à la plage, la baignade et autres activités nautiques sont interdites pendant toute la durée des travaux sur le secteur nord de la plage des Brisants.**